

# Le contrat d'apprentissage

SECTEUR PRIVÉ

## PUBLIC

- Jeunes de 16 à 29 ans révolus, voire 15 ans si le jeune a terminé son 1er cycle d'enseignement secondaire (3ème)
- Au-delà de 29 ans sous conditions dont si le futur apprenti est reconnu travailleur handicapé (RQTH)

## DURÉE DU CONTRAT

- La durée du contrat varie, en fonction du niveau d'entrée et du niveau de formation, entre 6 mois et 3 ans
- Le contrat peut être rompu par l'une ou l'autre des parties jusqu'à l'échéance des 45 premiers jours consécutifs ou non au sein de l'entreprise (le temps de CFA n'est pas pris en compte)

## FORMATION

- Le début de l'apprentissage au sein d'une entreprise doit avoir lieu au plus tôt 3 mois avant et au plus tard 3 mois après le début du cycle de l'organisme de formation auquel l'apprenti est inscrit

## RÉMUNÉRATION MINIMALE

- Elle est déterminée en pourcentage du SMIC ou du salaire minimum conventionnel (SMC)

Contrat d'apprentissage	Avant 18 ans	De 18 à 20 ans	De 21 à 25 ans	De 26 et plus
1ère année	27%	43%	53%	100%
2ème année	39%	51%	61%	
3ème année	55%	67%	78%	

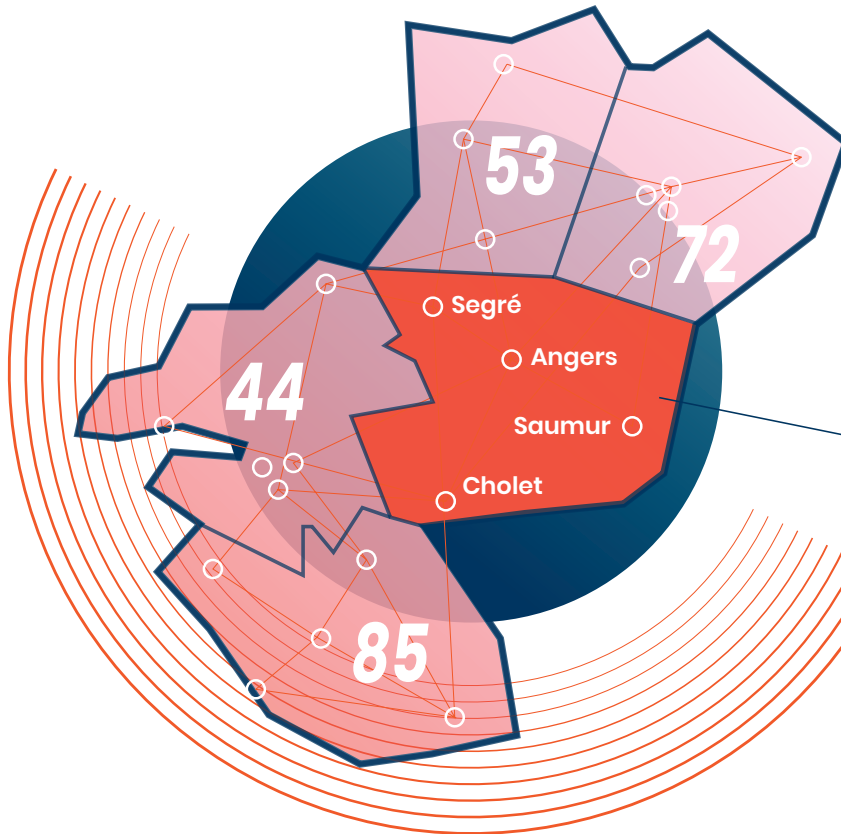
- La convention collective appliquée par l'employeur peut prévoir des dispositions plus favorables en termes de rémunération

## PLAN DE RELANCE : AIDE EXCEPTIONNELLE

- Prolongation de l'aide exceptionnelle au recrutement des apprentis, jusqu'au niveau master et pour toutes les entreprises **jusqu'au 30 Juin 2022** (date de conclusion du contrat) décret N° 2021-1468.
- Aide financière de :  
5 000 euros pour un apprenti de moins de 18 ans  
8 000 euros pour un apprenti majeur  
par contrat préparant à un diplôme jusqu'au master. Cette aide se substitue à l'aide unique pour la 1ère année du contrat
- Aide unique : L'aide s'adresse aux employeurs de moins de 250 salariés qui concluent un contrat pour la préparation d'un diplôme ou titre d'un niveau inférieur ou égal au Bac.  
4 125 € maximum pour la 1re année d'exécution du contrat  
2 000 € maximum pour la 2e année d'exécution du contrat  
1 200 € maximum pour la 3e année d'exécution du contrat

## SOURCES

- Contrat d'apprentissage ([travail-emploi.gouv.fr](http://travail-emploi.gouv.fr))



**49**

**GRETA-CFA 49**  
**02 41 24 11 11**  
*greta-cfa.49@ac-nantes.fr*

**ANGERS**  
**02 41 24 11 11**  
3 rue de Létanduère  
49018 Angers

**CHOLET**  
**02 41 49 06 50**  
5 avenue Kennedy  
49304 Cholet

**SAUMUR**  
**02 41 40 18 70**  
56 route de Rouen  
49400 Saumur

**SEGRE**  
**02 41 24 11 11**  
2 rue du Lycée  
49500 Segré-en-Anjou Bleu

**Développeuse  
apprentissage**  
Monique DESHAIES  
*monique.deshaies@ac-nantes.fr*

**Accueil apprentissage**  
02 52 75 07 15